

L'association Soleil du Loir a été créée le 6 juin 2023, pourquoi ?

- ✓ Agir collectivement pour la promotion de la sobriété et de l'efficacité énergétiques.
- ✓ Apporter son concours à des projets individuels ou collectifs pour la production d'énergies renouvelables.
- ✓ Agir prioritairement sur le territoire du Pays Vallée du Loir en recherchant des synergies avec les politiques publiques locales.
- ✓ S'appuyer en priorité sur les entreprises locales et les ressources de financement et de gouvernance du territoire.

Qui sommes-nous ? Une équipe de citoyens et d'élus mettant bénévolement leurs compétences et leurs expériences au service des particuliers, des collectivités et des entreprises.

L'association se veut libre de toute influence politique ou partisane.

Elle parie sur l'intelligence individuelle et collective pour développer le lien social et l'économie en faveur d'une transition énergétique décarbonée.

Territoire concerné par les actions de l'association Soleil du Loir :

Prioritairement le Pays Vallée du Loir avec ses 3 Communautés de Communes : Pays Fléchois, Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé. Un Co-Président ou Vice-Président est en lien avec chaque Com-com.

Soleil du Loir adhère au réseau régional Energies Citoyennes (RECIT), membre du réseau national Energie Partagée.

Actions en cours de réalisation par Soleil du Loir :

❖ Pour les installations individuelles :

- Aide à l'auto installation pour autoconsommation par la mise en place de 2 à 8 panneaux au sol ou sur petit abri.
- Les installations individuelles de 8 à 24 panneaux sont confiées aux professionnels locaux compétents.

Le solaire à la maison c'est pour l'auto consommation Fournitures de kits solaires et conseil d'artisans



Auto – Installation 3 kWc



Installation Artisan RGE QUALIPV

❖ Pour les installations collectives de puissance plus importante :

- Nous avons créé la SAS « LE LOIR ÉNERGIES RENOUVELABLES » → voir document dédié.

Les conditions d'adhésion :

Accepter les statuts, remplir son bulletin d'inscription, l'adhésion est ensuite validée par le CA.

L'adhésion ou cotisation à Soleil du Loir est fixée de la manière suivante :

- ✓ Membre actif : 15 €
- ✓ Personne morale : 30€
- ✓ Membre bienfaiteur : versement libre
- ✓ Étudiants, demandeurs d'emploi : 5€

Siège social de l'association Soleil du Loir → 80 Chemin des Joliettes 72200 MAREIL SUR LE LOIR

Contacts :

Bernard HAUVILLE (Co-Président) → tel : 06 67 95 79 27

Courriel : contact@soleilduloir.fr

Site Internet : <https://soleilduloir.fr>